

Formation initiale ADR 1.3 – Personnel intervenant dans le transport de marchandises dangereuses

TranspProdDange

Sécurisez vos opérations de transport de marchandises dangereuses et maîtrisez les exigences de l'ADR 1.3.

**Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -**

Cette formation permet aux personnels concernés d'identifier les risques, de contrôler la conformité des colis et des documents, d'appliquer les règles de manutention et de réagir efficacement en cas d'anomalie ou d'incident. Le contenu est adapté aux fonctions, aux responsabilités et aux marchandises réellement traitées par votre entreprise.

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

1. **Répondre aux exigences de formation prévues par l'ADR 1.3** pour les personnels participant au transport de marchandises dangereuses.
2. **Sécuriser les opérations d'expédition, d'emballage, de chargement, de manutention, de réception et de déchargement.**
3. **Réduire les erreurs de classification, d'étiquetage, de conditionnement et de rédaction des documents de transport.**
4. **Prévenir les accidents, les fuites, les expositions et les atteintes à l'environnement** liés aux marchandises dangereuses.
5. **Limitier les immobilisations de véhicules, les refus de chargement, les retards et les coûts associés aux non-conformités.**
6. **Clarifier les rôles et les responsabilités des différents intervenants** au sein de la chaîne de transport.
7. **Renforcer la traçabilité des compétences et démontrer la démarche de prévention de l'employeur** grâce aux évaluations et aux justificatifs de formation remis.

Les + métier

Formation ADR 1.3 à Lyon : maîtrisez les règles du transport de marchandises dangereuses, l'étiquetage, les documents et les mesures de sécurité.



Public Visé

Personnel dont les fonctions concernent la préparation ou la réalisation d'opérations de transport de marchandises dangereuses par route, notamment : Personnels chargés de l'expédition et de l'établissement des documents de transport ; Emballeurs, conditionneurs, manutentionnaires et magasiniers ; Chargeurs, remplisseurs et déchargeurs ; Personnels assurant la réception et le contrôle des marchandises dangereuses ; Responsables logistiques, chefs d'équipe et personnels d'exploitation ; Conducteurs ne relevant pas de la formation certifiante du chapitre 8.2, notamment dans le cadre des exemptions applicables ; Personnels administratifs participant à l'organisation des transports. Le contenu spécifique doit être déterminé en fonction du rôle réellement exercé : expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, emballer, remplisseur, exploitant de conteneur-citerne ou déchargeur.
- Toute personne (transportant des marchandises dangereuses sous les seuils d'exemption partielle du § 1.1.3.6. de l'ADR employée par l'exploitant du véhicule routier ou par l'expéditeur.



Pré Requis

Aucun prérequis réglementaire ni certificat ADR préalable n'est exigé.

Comprendre et s'exprimer en français afin de pouvoir lire les consignes, les étiquetages et les documents de transport.

Connaître son poste de travail et les opérations liées aux marchandises dangereuses auxquelles on participe : expédition, emballage, chargement, transport, réception ou déchargement.

Pour une adaptation optimale de la formation, l'entreprise transmet en amont les fonctions des participants ainsi que les principales marchandises dangereuses concernées : numéros ONU, classes, quantités et types de conditionnement.

En classe virtuelle : disposer d'un ordinateur équipé d'une connexion internet stable, d'une webcam et d'un microphone.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier le cadre réglementaire de l'ADR, les principaux intervenants et les responsabilités liées à sa fonction dans la chaîne de transport.

Reconnaître et identifier les marchandises dangereuses à partir du numéro ONU, de la désignation officielle de transport, de la classe de danger et du groupe d'emballage.

Déterminer les prescriptions applicables à une opération de transport, notamment les exemptions, les quantités limitées et les quantités exceptées.

Contrôler la conformité des emballages, des marquages, des étiquettes de danger et des suremballages avant l'expédition, le chargement ou la réception.

Vérifier les documents de transport, la signalisation et les équipements obligatoires en fonction des marchandises et des quantités transportées.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : TranspProdDange-20260922

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Appliquer les règles de sécurité lors de l'emballage, de la manutention, du chargement, de l'arrimage et du déchargement des marchandises dangereuses.

Adopter les conduites appropriées en cas d'anomalie, de fuite, d'incident ou d'accident, en respectant les procédures d'alerte, d'urgence et de sûreté.

Parcours pédagogique

1. Cadre réglementaire du transport de marchandises dangereuses

- Finalités et organisation de l'ADR.
 - Version de l'ADR applicable à la date de la formation.
 - Champ d'application du chapitre 1.3.
 - Différence entre la formation ADR 1.3 et la formation certifiante des conducteurs prévue au chapitre 8.2.
 - Identification des principaux intervenants de la chaîne de transport.
 - Obligations et responsabilités selon les fonctions exercées.
 - Rôle du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.
 - Responsabilités de l'employeur et du personnel formé.
- ### 2. Identification des marchandises dangereuses
- Les différentes classes de danger.
 - Numéro ONU.
 - Désignation officielle de transport.
 - Classe et risques subsidiaires.
 - Groupe d'emballage.
 - Code de classification.
 - Lecture des informations utiles de la rubrique 14 d'une fiche de données de sécurité.
 - Utilisation des informations du tableau A de l'ADR.
 - Cas des déchets et des emballages vides non nettoyés, selon les activités concernées.
 - Identification des risques principaux : incendie, explosion, toxicité, corrosivité, asphyxie, pollution ou réaction dangereuse.

3. Exemptions et régimes de transport

- À adapter aux activités de l'entreprise :
- exemptions liées à la nature de l'opération ;
 - exemption pour les transports accessoires à l'activité principale, lorsque les conditions sont réunies ;
 - exemption liée aux quantités transportées par unité de transport selon le 1.1.3.6 ;
 - catégories de transport et calcul des quantités ;
 - quantités limitées, dites « LQ » ;
 - quantités exceptées, dites « EQ » ;
 - conséquences pratiques de chaque régime sur les documents, la signalisation, les équipements et la formation du conducteur ;
 - limites et conditions d'utilisation des exemptions.
- ### 4. Emballages, conditionnement, marquage et étiquetage
- Principaux types d'emballages et de contenants.
 - Reconnaissance d'un marquage d'homologation ONU.
 - Compatibilité entre la marchandise et l'emballage.
 - Vérification de l'état, de l'intégrité et de la fermeture des emballages.
 - Étiquettes de danger et risques subsidiaires.
 - Marquage du numéro ONU.
 - Marque « dangereux pour l'environnement ».
 - Flèches d'orientation.
 - Marquage des quantités limitées.
 - Règles applicables aux suremballages.

5. Documents, signalisation et équipements

- Anomalies entraînant le refus de l'expédition, du chargement ou de la réception.
 - Informations obligatoires du document de transport.
 - Ordre et forme des renseignements réglementaires.
 - Documents complémentaires selon les opérations concernées.
 - Cas des déchets, des emballages vides non nettoyés et des exemptions.
 - Instructions écrites, lorsque celles-ci sont exigées.
 - Plaques orange et plaques-étiquettes.
 - Signalisation des véhicules et conteneurs.
 - Équipements généraux et équipements de protection.
 - Contrôles documentaires avant départ et à la réception.
 - Conservation et traçabilité des documents.
- ### 6. Opérations correspondant aux fonctions des participants
- Pour le personnel chargé de l'expédition
- Vérification de l'autorisation au transport.
 - Choix des informations réglementaires.
 - Contrôle des emballages, marquages et documents.
 - Transmission des informations au transporteur.
 - Respect des instructions d'emballage applicables.
 - Compatibilité, fermeture et intégrité des emballages.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : TransProdDange-20260922

- Apposition des marques et étiquettes. Pour les chargeurs et magasiniers
 - Contrôles avant chargement.
 - État du véhicule, de la caisse ou du conteneur.
 - Interdictions de chargement en commun.
 - Répartition, calage et arrimage des colis.
 - Précautions de manutention.
 - Interdiction de fumer et maîtrise des sources d'inflammation. Pour les destinataires et déchargeurs
 - Contrôles à l'arrivée.
 - Vérification des colis et documents.
 - Déchargement en sécurité.
 - Gestion des fuites, résidus et contaminations.
 - Traitement des anomalies et refus éventuel d'une opération. Pour les conducteurs bénéficiant d'une exemption
 - Conditions et limites de l'exemption utilisée.
 - Documents et équipements restant obligatoires.
 - Chargement, arrimage et surveillance du véhicule.
 - Conduite à tenir en cas d'incident. 7. Sécurité et intervention d'urgence
 - Risques pour les personnes, les biens et l'environnement.
 - Moyens de prévention adaptés aux marchandises concernées.
 - Équipements de protection individuelle.
 - Conduite à tenir face à une fuite, un déversement, un échauffement, un incendie ou un colis endommagé.
 - Protection de la zone et éloignement des personnes.
 - Alerte interne et appel des services de secours.
 - Informations à communiquer aux secours.
 - Limites d'intervention du personnel.
 - Exploitation des consignes d'urgence de l'entreprise. 8. Sensibilisation à la sûreté
- Lorsque les dispositions du chapitre 1.10 sont applicables :
- différence entre sécurité et sûreté ;
 - risques de vol, de détournement ou d'utilisation malveillante ;
 - identification des comportements ou situations inhabituels ;
 - contrôle des accès et identification des transporteurs ;
 - protection des informations relatives aux marchandises dangereuses ;
 - conduite à tenir en cas de suspicion ou d'atteinte à la sûreté ;
 - rôle du participant dans l'application éventuelle du plan de sûreté. 9. Applications pratiques
 - Recherche d'informations dans un extrait de l'ADR.
 - Analyse d'une fiche de données de sécurité.
 - Identification d'une marchandise à partir de ses données de transport.
 - Vérification d'un emballage et de son étiquetage.
 - Contrôle d'un document de transport.
 - Calcul d'une exemption selon le 1.1.3.6.
 - Utilisation d'une check-list avant chargement ou déchargement.
 - Étude d'un incident ou d'une non-conformité correspondant aux activités des participants.

Méthodes pédagogiques

Évaluation préalable des connaissances et des fonctions exercées afin d'adapter la formation aux responsabilités des participants et aux marchandises dangereuses traitées dans l'entreprise.

Apports théoriques interactifs portant sur les exigences de l'ADR 1.3, illustrés par des exemples professionnels.

Pédagogie active et participative favorisant les échanges, les questions et le partage d'expériences.

Études de cas pratiques relatives à l'expédition, à l'emballage, au chargement, au transport, à la réception et au déchargement.

Exercices de recherche réglementaire à partir d'extraits de l'ADR, de fiches de données de sécurité et de documents de transport.

Analyse de situations conformes et non conformes : emballages, marquages, étiquetages, documents, signalisation et équipements.

Mises en situation professionnelles permettant de contrôler une expédition, de déterminer une exemption ou de traiter une anomalie.

Évaluations formatives et correction collective tout au long de la formation afin de vérifier progressivement l'acquisition des compétences.

Moyens pédagogiques

Salle de formation adaptée, équipée d'un **ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un écran**.

Support pédagogique EVINCEL actualisé selon la version de l'ADR en vigueur à la date de la formation.

Mise à disposition d'**extraits de l'ADR**, notamment du tableau A et des dispositions relatives aux exemptions.

Utilisation de **fiches de données de sécurité**, en particulier de leur rubrique 14 consacrée au transport.

Présentation de **modèles de documents de transport**, de consignes écrites et de fiches de contrôle.

Utilisation d'échantillons, de reproductions ou de photographies d'**emballages, marquages, étiquettes de danger et plaques de signalisation**.

Remise de **cas pratiques, exercices de calcul, grilles d'analyse et check-lists opérationnelles** adaptés aux fonctions des participants.

Utilisation d'outils d'évaluation : questionnaires, QCM, études de cas et fiches individuelles de suivi.

Remise d'un **support ou mémo de synthèse** à l'issue de la formation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : TranspProdDange-20260922

En classe virtuelle : plateforme de visioconférence, partage d'écran, documents numériques et questionnaires interactifs.

Modalités de suivi

Feuille d'émargement individuelle signée par demi-journée par les participants et le formateur.

Pour une formation à distance, **relevés de connexion et traces de participation** issus de la plateforme de visioconférence.

Suivi de l'assiduité et de la participation par le formateur au moyen de questions, d'exercices, d'études de cas et de mises en situation adaptées aux fonctions des participants.

Fiche individuelle d'évaluation précisant les résultats obtenus et le niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques.

Questionnaire de satisfaction complété en fin de formation.

Remise d'une **attestation individuelle de fin de formation** et d'un certificat de réalisation.

Établissement d'un **relevé détaillé de formation ADR 1.3** mentionnant notamment l'identité du participant, la date, la durée, les thèmes traités, les fonctions concernées, la version de l'ADR étudiée et les résultats de l'évaluation.

Conservation des documents de suivi par EVINCEL selon ses procédures internes et transmission des justificatifs à l'employeur.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur disposant : d'une maîtrise actualisée de l'ADR et de l'arrêté TMD ; d'une expérience des opérations d'expédition, d'emballage, de chargement ou de déchargement ; d'une capacité à adapter la formation aux fonctions et marchandises concernées ; d'une expérience pédagogique auprès de publics professionnels. La qualité de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses peut être valorisée lorsqu'elle est effectivement détenue, mais elle ne doit pas être annoncée sans justification.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : TransProdDange-20260922

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation diagnostique en début de formation afin d'identifier les connaissances initiales du participant et les opérations réalisées dans le cadre de sa fonction.

Évaluations formatives tout au long de la session au moyen de questions orales, d'exercices de recherche réglementaire, d'analyses d'étiquetages et d'études de documents de transport.

Mise en situation professionnelle adaptée à l'activité du participant : identification d'une marchandise dangereuse, vérification d'un colis, contrôle d'un document de transport, détermination d'une exemption ou traitement d'une anomalie.

Évaluation finale individuelle comprenant un QCM et une étude de cas pratique portant sur les compétences visées.

Critère de réussite conseillé : obtention d'au moins **70 % de réponses correctes** et absence d'erreur critique mettant en cause la sécurité.

En cas de résultat insuffisant, réalisation d'une correction commentée, d'un apport complémentaire ciblé et d'une nouvelle évaluation.

Les résultats sont consignés sur une fiche individuelle d'évaluation et donnent lieu à la remise d'une **attestation de fin de formation**.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : Une salle de formation adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un tableau ou paperboard. Un vidéoprojecteur ou écran de présentation, lorsque ce matériel n'est pas fourni par EVINCEL. Une liste des fonctions et responsabilités des participants dans la chaîne de transport : expéditeur, emballer, chargeur, transporteur, destinataire ou déchargeur. Une liste des principales marchandises dangereuses concernées, avec leurs numéros ONU, classes de danger, quantités et modes de conditionnement. Des fiches de données de sécurité, notamment leur rubrique 14 relative aux informations de transport. Des exemples anonymisés de documents de transport, procédures internes, consignes de sécurité, check-lists ou protocoles de chargement et de déchargement. Des emballages vides, propres et sécurisés, des étiquettes ou des photographies représentatives des situations rencontrées dans l'entreprise. L'accès aux zones de stockage, de préparation, de chargement ou de déchargement lorsque des observations pratiques sont prévues. Des équipements de protection individuelle imposés sur le site pour le formateur et les participants. En classe virtuelle, un ordinateur par participant disposant d'une connexion internet stable, d'une webcam, d'un microphone et d'un environnement permettant de suivre la formation dans de bonnes conditions.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une étude préalable afin d'adapter les modalités pédagogiques, les supports, les évaluations et les conditions matérielles de la formation. Le référent handicap EVINCEL recherche, avec le participant et l'entreprise, les aménagements appropriés.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : TranspProdDange-20260922



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427